https://enseignants.se-unsa.org/Assemblee-generale-de-l-Usep-2023-pour-une-reconnaissance-du-sport-scol aire



## Assemblée générale de l'Usep 2023 : pour une reconnaissance du sport scolaire dans le 1er degré

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire - Date de mise en ligne : mardi 2 mai 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

## Assemblée générale de l'Usep 2023 : pour une reconnaissance du sport scolaire dans le 1er degré

L'assemblée générale de l'Usep s'est tenue cette année à Aix-les-Bains, les 22 et 23 avril derniers. Un rendez-vous nécessaire au moment où l'activité physique et sportive des plus jeunes fait l'objet de toutes les attentions. Le SE-Unsa a assisté à l'événement.

L'Usep, une fédération en quête de visibilité

6e fédération sportive nationale avec plus de 700 000 licenciés, l'Usep peine encore à exister et rayonner dans les écoles, ne concernant que 20 % d'entre elles sur l'ensemble du territoire.

Dotée de moyens modestes (par comparaison, le budget d'état de l'UNSS est 25 fois supérieur à celui de l'Usep pour un nombre de licenciés 1,5 fois plus élevé) et souffrant d'un manque de notoriété dans le 1er degré, avec une perte de 20 % d'adhésions ces huit dernières années, la fédération entend bien inverser la tendance, notamment en recrutant un responsable de la communication et en renforçant la proximité avec les différents comités.

Par ailleurs, l'Usep a décidé de refuser l'augmentation de la part assurantielle de sa licence, compte tenu de son faible taux de sinistralité. Soumise à la loi « Démocratisons le sport » de 2022, l'Usep a répondu à la demande du ministère des Sports de mise en conformité de ses statuts, en appliquant la parité femmes-hommes dans ses instances dirigeantes, en renforçant le vote de ses clubs et en limitant à trois le nombre de mandats de plein exercice d'un·e même président·e. En revanche, concernant l'élection à la présidence, le vote de l'assemblée générale s'est porté sur un scrutin uninominal à un tour majoritaire, le scrutin de liste ne correspondant pas, selon sa présidente Véronique Moreira, à la réalité de l'Usep. Une présidente qui conserve la confiance de ses comités qui ont plébiscité les rapports moral et financier de 2022, et ont voté en faveur du budget et des tarifs statutaires 2023-2024 dans leur grande majorité.

JOP 2024, 30 minutes d'activité physique quotidienne : l'Usep sur tous les fronts

L'assemblée générale de l'Usep est aussi l'occasion d'exprimer son dynamisme à travers les nombreuses actions menées sur les thèmes qui font l'actualité physique et sportive du monde éducatif : les Jeux olympiques et paralympiques 2024 et les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ).

La dynamique 2024 est inscrite depuis longtemps dans le calendrier de l'Usep. La fédération sera partie prenante de la Journée olympique du 23 juin prochain, sous la responsabilité du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), dont Véronique Moreira est par ailleurs vice-présidente en charge de l'Éducation. L'opération « Les enfants font leurs Jeux! » traduira la dimension olympique en actes, avec notamment un carnet de l'enfant et un guide de l'enseignant/animateur. Du mois d'avril au mois de juillet se développeront les « indispensables à la rencontre olympique », qui mettront à l'honneur une pratique sportive en lien avec les JOP. Des fiches composées à hauteur d'enfant relateront des histoires d'athlètes olympiques et paralympiques. Enfin, un quiz enfant et 4 fiches débats seront proposés au cours de l'année.

La contribution à l'essor de l'APQ en investissant les espaces et les temps de l'enfant de façon optimale à travers l'objectif santé, est l'une des missions éducatives dont s'est investie l'Usep. Le but est de proposer aux enseignants une mise en œuvre des 30 minutes au service du projet Usep. Pour ce faire, 20 fiches jeux ont été créées qui proposent plusieurs entrées possibles, par exemple par familles de jeux ou encore par types d'habiletés motrices fondamentales (HMF). Il s'agit de proposer, en complément de l'EPS, des expériences de coopération et d'opposition variées, et de solliciter des HMF dans des contextes différents.

Vers une reconnaissance des missions de l'Usep?

## Assemblée générale de l'Usep 2023 : pour une reconnaissance du sport scolaire dans le 1er degré

Pour autant, le dynamisme admirable des comités directeur, départementaux et régionaux Usep se heurte à des obstacles qui freinent son développement.

Le premier concerne son statut : si l'UNSS est présente statutairement dans le service des professeurs d'EPS à raison de trois heures forfaitaires, l'Usep ne vit que par l'implication de professeurs des écoles bénévoles. De plus, ces missions ne sont pas reconnues par l'institution : elles ne permettent pas d'acquérir des trimestres pour le calcul des droits à pension et ne sont pas prises en compte pour l'avancement de carrière.

Pour cette raison, dans le cadre des discussions autour de l'augmentation de la rémunération des enseignants, Véronique Moreira a adressé un courrier au ministère exprimant son souhait (et celui des comités Usep) que soient reconnues les missions de l'Usep dans le futur *Pacte* enseignant. Le SE-Unsa, également destinataire du courrier, et bien qu'opposé au *Pacte* dans sa dimension « travailler plus pour gagner plus », a soutenu cette revendication auprès du ministère. Nous avons pu exprimer, devant l'assemblée générale, notre soutien à l'Usep, en rappelant notamment les mandats que nous portons en faveur du sport scolaire 1er degré et de celles et ceux qui s'y impliquent.

## L'avis du SE-Unsa

À moins de 500 jours des Jeux olympiques et paralympiques, l'Usep veut se positionner comme un acteur majeur du développement de la pratique physique et sportive des plus jeunes. Pour y parvenir, elle a besoin d'un véritable soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de celui des Sports et des JOP.

Au-delà de l'Ordre national du Mérite qui sera décerné, à juste titre, à la présidente de l'Usep Véronique Moreira, la fédération du sport scolaire du 1er degré doit être reconnue pleinement par l'institution. Cela ne sera possible que lorsque les obstacles qui freinent son développement seront levés : une loi *Sport* qui, en permettant la création d'alliances éducatives, ouvre la voie à une externalisation du sport scolaire, et menace donc le modèle de l'Usep ; l'absence de reconnaissance de missions lourdes et non rémunérées, qui détournent les professeurs des écoles d'une fédération pourtant très dynamique ; le peu de visibilité offerte à l'Usep sur les 30 minutes d'APQ, alors qu'elle est plus que légitime pour les mettre en œuvre.

Le SE-Unsa continuera à soutenir l'Usep dont il partage les valeurs, ainsi que celles et ceux qui la font vivre au quotidien, en poursuivant le dialogue avec le ministère pour une véritable reconnaissance de l'indispensable travail fourni par la fédération.